



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 28 juin 2019
Convocation des conseillers :
le 28 juin 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 5 juillet 2019

Présents : Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Jeff Dax, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Georges Mischo, Député-maire, Jean Tonnar, Mike Hansen, Luc Majerus, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 4.2. PAP « Grand-Rue » ; décision

Vu les parties écrite et graphique du projet d'aménagement particulier Nouveau Quartier au lieu-dit "Grand-Rue";

Considérant que le terrain d'une envergure de 11,04 ares est situé en "zone urbanisé I"; que le projet vise l'aménagement d'un lot destiné à la construction de 8 unités de logements collectifs et d'une structure d'accueil pour enfants, projetés dans l'immeuble; qu'aucune cession au domaine public communal n'est prévue; que la densité de logements s'élève à 72,5 unités de logement par hectare brut;

Vu l'avis de la cellule d'évaluation du Ministère de l'Intérieur du 3 juin 2019;
Vu l'avis du centre national de recherche archéologique du Ministère de la Culture du 12 juin 2019;
Vu l'avis de la direction de la santé du 15 mai 2019;

Vu les réclamations des réclamants Goedert-Freilinger, Jemming-Petesch, Muller, Schanck-Serafini, Stoll, Jénin, Majerus, Thull et de la société civile MMI SCI ;

Considérant que l'implantation d'une maison-relais surmontée de logements collectifs en intérieur d'îlot entraînera des nouvelles nuisances pour les habitants avoisinants;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**décide
à l'unanimité**

de refuser le projet d'aménagement particulier Nouveau Quartier au lieu-dit "Grand-Rue".

en séance

date qu'en tête